

Titre (Style Titre, 14 points)

(sauf pour « article » et « note de recherche », style Normal, gras) **NOM Prénom**
(idem) (Rattachement institutionnel)

Résumé (Style Titre 1) (pour « article », « note de recherche » et « compte rendu d'expérience pédagogique »)

Le résumé en français du texte vient ici (Style Résumé), maximum 200 mots, 11 points en italique, Police : Times New Roman avec une indentation de 0,75 cm (Format > paragraphe > retrait > 1^{re} ligne > positif > 0,75 cm). Le résumé en français du texte vient ici, maximum 200 mots, 11 points en italique, Police : Times New Roman avec une indentation de 0,75 cm (Format > paragraphe > retrait > 1^{re} ligne > positif > 0,75 cm).

Résumé dans une deuxième langue au choix (Style Résumé), maximum 200 mots, 11 points, Police : Times New Roman avec une indentation de 0,75 cm (Format > paragraphe > retrait > 1^{re} ligne > positif > 0,75 cm). Résumé dans une deuxième langue au choix, 11 points, Police : Times New Roman avec une indentation de 0,75 cm (Format > paragraphe > retrait > 1^{re} ligne > positif > 0,75 cm).

Mots clés (Style Titre 1) (pour « article » « note de recherche » et « compte rendu d'expérience pédagogique »)

Les, mots, clés, se, placent, ici (Style Normal, 11 points), 5, mots, clés, maximum.

Key, words, in, another, language.

1 Introduction (Style Titre 1)

Le corps du texte vient ici (Style Normal). 12 points, Police : Times New Roman avec une indentation de 0,75 cm (Format > paragraphe > retrait > 1^{re} ligne > positif > 0,75 cm). Le corps du texte vient ici (Style Normal). 12 points, Police : Times New Roman avec une indentation de 0,75 cm (Format > paragraphe > retrait > 1^{re} ligne > positif > 0,75 cm). Le corps du texte vient ici (Style Normal). 12 points, Police : Times New Roman avec une indentation de 0,75 cm (Format > paragraphe > retrait > 1^{re} ligne > positif > 0,75 cm)¹.

¹ Les notes seront placées en bas de page (Style Note de bas de page). 10 points, Police : Times New

- Une espace après une virgule [,], un point [.], un crochet fermant []] ou une parenthèse fermante [)].
- Une espace avant un crochet ouvrant [[], une parenthèse ouvrante [(].
- Pas d'espace avant une virgule [,] ou un point [.].
- Une espace insécable² avant [;] [:] [?] [!] [%] et une espace après.
- Les guillemets auront la forme « » (c'est-à-dire des guillemets chevrons) et seront respectivement suivis ou précédés d'une espace insécable.
- Pas d'espace intérieure pour (...) {...} [...].
- Une espace avant et après les signes [=], [+], [-], [x] etc.
- Un point après « etc » ou « cf ». Si le point de l'abréviation de « etc. » n'est pas le point final de la phrase, mettre une virgule après « etc. »
- Une lettre avec accent mise en majuscule au début de la phrase garde l'accent.
Exemple : « À cet égard ».

2 Section (Style Titre 1) Généralités

2.1 Sous-section (Style Titre 2)

2.1.1 Sous-Section (Style Titre 3)

Il est préférable de ne pas créer plus de trois niveaux de titres / sections. En cas de nécessité absolue, on utilisera 2.1.1.1.

Tous les paragraphes, à l'exception des titres et intertitres, doivent être justifiés. Évitez l'emploi abusif de caractères gras, de mots soulignés et l'italique. Pas de césure en fin de ligne.

2.2 Section (Style Titre 2) Citations

- Les citations courtes apparaîtront dans le corps du texte à l'intérieur de guillemets chevrons (« xy »). Elles ne seront pas en italique. Si la citation comprend elle-même des guillemets, on utilisera alors des guillemets à l'américaine (“Xy”) à l'intérieur de la citation. Toute coupure à l'intérieur d'une citation doit être indiquée par trois points entre crochets ([...]). De même, tout ajout ou précision que l'auteur de l'article apporte en incise dans la citation apparaîtra entre crochets.

Roman.

² Une espace insécable est obtenue avec les touches *alt* + 255 sur Windows, et *ctrl* + *espace* sur Mac OS X.

- Les citations longues doivent être distinguées en choisissant le style prédéfini « Citation » (11 points, Police : Times New Roman) :

Ceci est une citation longue (Style Citation1). (Besse, 1976 : 25)

On ajoute une interligne supplémentaire avant et après une citation longue.

- Si la citation est traduite par l’auteur de l’article, l’extrait dans la langue originale de la référence sera reporté en note de bas de page.

2.3 Section (Style Titre 2) Figures et tableaux

Les figures et les tableaux devront être cités dans le texte. Ils doivent être numérotés de façon indépendante, par exemple : Tableau 1, Tableau 2, Tableau 3, Figure 1, Figure 2. Pas de couleur. L’auteur fournira l’original des figures et des tableaux d’une qualité garantissant la reproduction pour publication.

Tableau 1 : Titre du tableau (Style Légende tableau / figure)

On ajoute une interligne supplémentaire avant et après un tableau ou une figure.

2.4 Section (Style Titre 2) Transcription en rōmaji

Sauf pour la particule « を » transcrite « wo », la transcription de la langue japonaise en rōmaji suivra les principes de la méthode Hepburn révisée. Notamment, « は » et « へ », employés comme particules, seront écrits respectivement « wa » et « e ». Les voyelles longues seront indiquées avec un accent circonflexe.

2.5 Section (Style Titre 2) Avant le dépôt de la proposition

Voilà les points à vérifier avant le dépôt de la proposition :

- 1) Le texte doit être mis en page de la façon suivante : marge du haut 35 mm, bas, gauche et droite 30 mm, en-tête 15 mm, pied de page 17,5 mm. L’utilisation de cette feuille de style permet d’obtenir automatiquement cette mise en page.
- 2) Le texte électronique doit être sauvegardé au format « Microsoft Word ».

3) Le nombre de signes³ maximal, espaces comprises, doit être impérativement respecté. Dans le nombre de signes seront inclus le titre, le sous-titre, le résumé, les notes, les mots-clés, les tableaux et les références bibliographiques.

- article : 39 000 signes
- note de recherche : 23 000 signes
- compte rendu d'expérience pédagogique : 27 000 signes
- compte rendu de lecture : 7 000 signes
- compte rendu de publication : 2 300 signes
- fiche pédagogique : 4 600 signes
- compte rendu de congrès ou de stage : 7 000 signes

4) Dans les **Références**, ne sont listés que les ouvrages cités dans le texte.

5) Le texte devra avoir fait l'objet d'une correction par un natif de langue française. Le résumé en une autre langue que le français devra avoir fait l'objet d'une correction par un natif de cette langue.

3 Section (Style Titre 1) Références

3.1 Section (Style Titre 2) Dans le corps du texte (auteur, année de publication et page)

- Lorsque l'ouvrage de référence sera lu en tant que partie du texte, « D'après Besse (1992)... », on notera seulement l'année de publication entre parenthèses. Dans les autres cas, on écrira « (Calvet, 2001) », nom et année à l'intérieur de parenthèses et séparés par une virgule.

- Les numéros de pages seront notés comme suit : « Poletti (2002 : 11) » ou « (Poletti, 2002 : 11) ». Mais lorsqu'une référence avec le nom d'un auteur et l'année de publication (exemple : « Besse (1976) ») est introduite, et qu'un extrait est cité juste ensuite, en général dans la même phrase, la page peut être indiquée par « p. » entre parenthèses après la citation entre guillemets (exemple : « « citation citation citation » (p. 29) »).

- Citation et point final de la phrase du texte :

1) si la citation comportant le point final d'une phrase termine la phrase du texte, ce point sert de point final à la phrase du texte, et dans ce cas il n'y a pas de point après les

³ Pour voir le nombre des signes utilisés, utiliser le menu « Outils » + « Statistiques ».

parenthèses indiquant la référence : « [...] « citation citation citation. » (Besse, 1976 : 29) » ;

2) si la citation ne comporte pas de point final pouvant terminer la phrase du texte, le point final de la phrase du texte est à mettre après les parenthèses indiquant la référence : « [...] « citation citation citation » (Besse, 1976 : 29). »

- Lorsqu'on fera référence à plusieurs ouvrages du même auteur, on énumèrera seulement les années de publication : « Porcher (1992, 1996) » ou « (Porcher, 1992, 1996) ».

- Lorsque plusieurs ouvrages du même auteur ont été publiés la même année, on utilisera les lettres de l'alphabet en minuscules pour les différencier : « Cuq (1998a) » « Cuq (1998b) » ou « Cuq (1998a, 1998b) ».

- Lorsque plusieurs auteurs différents feront l'objet d'une citation groupée, leurs noms seront séparés par un point-virgule : « Coste, Moore & Zarate, 1997 ; Beacco & Byram, 2003 ; Tanaka *et al.*, 1994 ; Galisson, 1999 ; Lancien, 1998) ».

3.2 Section (Style Titre 2) Liste des ouvrages cités

Les ouvrages cités seront listés en fin du texte en respectant les points suivants :

- Les ouvrages seront classés dans l'ordre alphabétique des noms d'auteur et, pour chaque auteur, par année de publication, du plus ancien au plus récent, sans distinction de la langue de rédaction.

- Chaque référence d'ouvrage sera notée dans l'ordre suivant : nom de l'auteur, année de publication, titre, etc.

- Les titres de livres et de revues et les numéros des volumes de revues seront en italique.

- Les titres des revues et des congrès ne seront pas abrégés.

- À un site ou une page internet, ajouter la date de consultation comme suit : « consulté le 20 mai 2012. » Supprimer l'hyperlien des URL, qui doivent se trouver entre < >.

- Les noms des auteurs doivent être écrits : Nom + (l'initiale du) prénom, comme suit : « Besse H. »

- Pour les ouvrages collectifs, écrire le nom de ou des éditeurs puis indiquer « (dir.) » pour un ouvrage en français et « ed » ou « eds. » en anglais.

- Titres en anglais : le titre ne comportera pas d'autres majuscules que celle du premier mot, mais selon l'usage on les laissera dans les titres de revue (exemple : « *Language Learning* »). Les langues sont aussi notées avec une majuscule (« French, Japanese, etc. »). Une majuscule est mise en général après deux points.

Vous trouverez ci-dessous un exemple de références par catégories (Style Bibliographie1).

Références (Style Titre 1)

- Armstrong N. & Pooley T. (2010). *Social and linguistic change in European French*. New York : Palgrave Macmillan.
- Beacco J.-C. & Byram M. (2003, 2e éd. 2007). *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe – De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue*. Strasbourg : Conseil de l'Europe, Division des politiques linguistiques.
- Borel S. (2010). *Alterner pour apprendre. Disponibilités du contact de langues pour l'acquisition*. Thèse de doctorat, Université de Genève.
- Cain A. & Zarate G. (dir.) (2006). *L'entretien : ses apports à la didactique des langues*. Paris : Éditions Le manuscrit.
- Candelier M. (2008). Approches plurielles, didactiques du plurilinguisme : le même et l'autre. *Cahiers de l'ACEDLE*, 5(1), 65-90.
- Cuq J.-P. (1991). *Le français langue seconde : origine d'une notion et implications didactiques*. Paris : Hachette.
- Dabène L. (1995). La langue étrangère : spécificités d'un objet pédagogique. In Briane C. & Cain A. (dir.), *Quelles perspectives pour la recherche en didactique des langues ?*, 7-10. Paris : I.N.R.P.
- Day C., Calderhead J. & Denicolo P. (eds.) (1993). *Research on teacher thinking. Understanding professional development*. London / New York : Routledge.
- Dupont I., Durand A. C. & Blanc J.-L. (à paraître). Accent(s) suisse(s) ou standard(s) suisse(s) ? Approche perceptive dans quatre régions de Suisse romande. In Falkert A. (dir.), *Actes du colloque « La perception des accents hors de France »*. Mons : CIPA.
- Hinkel E. (ed.) (2005). *Handbook of research in second language teaching and learning*. Abingdon / New York : Routledge.
- Kaplan R. B. (1966). Cultural thought patterns in inter-cultural education. *Language Learning*, 16-1&2, 1-20.
- Mombert M. (2001). Enseigner la langue de l'ennemi. In Zarate G. (dir.), *Langues, xénophobie, xénophilie dans une Europe multiculturelle*, 15-25. Caen : CRDP de

Basse-Normandie.

Société Japonaise de Didactique du Français : <<http://sjdf.org>>, consulté le 20 mai 2012.

Annexes (Style Titre 1)

Les annexes ne peuvent pas dépasser 3 pages (Style Normal).